

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2017

Date d'affichage :

20 février 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 13

OBJET : Cuisine centrale : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2012-01

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 2 février 2017.

Le programme pluriannuel d'investissement portant création d'une nouvelle cuisine centrale a fait l'objet d'une autorisation de programme ouverte en 2012 sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle initialement arrêtée à 2 400 000 € TTC. Ce montant prévisionnel du programme a été porté à 2 950 000 € TTC par délibération du 4 juillet 2016 en lien avec la refonte du projet désormais axé sur la création d'un nouveau bâtiment ex-nihilo tout en devant s'acquitter des prestations intellectuelles engagées sur le précédent projet (études et diagnostics).

Un bilan de la consommation au 31/12/16 des crédits de paiement liés à cette autorisation de programme doit être présenté à l'assemblée, tout en rappelant qu'un marché de conception-réalisation a été contracté parallèlement aux exigences techniques et calendaires (rentrée scolaire 2017) du programme.

Autorisation de programme n° 2012-01 : Création d'une nouvelle cuisine centrale

Bilan de consommation des crédits de paiement au 31/12/16

	2012	2013	2014	2015	2016
Crédits de paiement	4 459,17	51 750,20	28 307,33	28 610,82	416 861,12

La réalisation financière 2016 correspond principalement à des frais d'ingénierie (maitrise d'œuvre) ainsi qu'aux premières situations de gros oeuvre. Aussi, et de manière à tenir compte de cette exécution financière, il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiement à l'intérieur de l'AP comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits de paiement	4 459,17	51 750,20	28 307,33	28 610,82	416 861,12	2 220 000	200 011,36

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le bilan de l'autorisation de programme 2012-01 ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL